



9, rue des Petits-Hôtels • 75010 Paris
Tél: +33(0)1 47 70 66 66 • Fax: +33(0)1 47 70 11 42
e-mail : info@sofim-paris.com
www.sofim-paris.com

ANTIDERAPANT OSM 2000

FICHE TECHNIQUE (suivie de la fiche de sécurité)

Enduit antidérapant à deux composants livrés séparément :

- en bidon : l'enduit proprement dit
- en sachet plastique : la charge antidérapante correspondante



COMPOSITION

- Résine de synthèse dérivée de polyester
- Densité : 1,7
- Agent antidérapant : abrasif synthétique non siliceux

MISE EN OEUVRE

- Malaxer soigneusement le contenu du bidon jusqu'à disparition de tout dépôt
- Verser dans le bidon les agents antidérapants contenus dans le sachet en plastique
- Bien les mélanger en brassant
- Prendre l'OSM 2000 dans le bidon à l'aide d'un godet
- Verser directement sur le support
- Étaler de haut en bas et de gauche à droite avec un couteau à enduire ou un rouleau laqueur en une seule couche d'environ un millimètre sur le support en condition de réceptivité (voir notice PRÉPARATION DES SOLS)

IMPORTANT : ne pas omettre de REBRASSER périodiquement l'OSM 2000 dans le bidon en cours d'utilisation

TEMPS DE SÉCHAGE À 20°

- Hors poussière : 30 minutes
- Praticable sans charge : 6 heures
- Résistance totale : 24 heures

CONSOMMATION

Son pouvoir couvrant est de 1,2 kg à 1,4 kg au m² selon le support

PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES

- Très résistant à l'abrasion et à la chaleur, il est insensible aux intempéries, ne subit pas de détrempe aux produits pétroliers et aux alcools, possède une très importante résistance aux divers agents chimiques.
- Bonne tenue au feu, ne dégage pas de fumées nocives.
- Adhère parfaitement sur tous les supports, y compris l'asphalte et le bitume, grâce à son excellente souplesse.
- Particulièrement recommandé pour les escaliers de secours, les emplacements de contrôle et de vérification des matériels de stockage et de transport des matières inflammables.

NETTOYAGE DES OUTILS

Diluant cellulosique



9, rue des Petits-Hôtels • 75010 Paris
Tél: +33(0)1 47 70 66 66 • Fax: +33(0)1 47 70 11 42
e-mail : info@sofim-paris.com
www.sofim-paris.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1)
Version: N°1 (27/05/2005)
Nom: OSM 2000

Date: 30/05/2005 Page 1/5
Révision: N°8 (27/05/2005)
Société: SOFIM SA / 1015

ANTIDERAPANT OSM 2000

FICHE DE SECURITE



1• IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

PRÉPARATION	OSM 2000
SOCIÉTÉ	SOFIM SA, 9 rue des Petits-Hôtels • 75010 Paris Tél : 01 47 70 66 66 • Fax : 01 47 70 11 42 • E-mail : info@sofim-paris.com
USAGE NORMAL	Peinture

2• INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses représentatives (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %)
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

• 607-022-00-5 / Cas 141-78-6 / CE 205-500-4 / ACETATE D'ETHYLE / Symbole Xi F / R : 11 36 66 67 / % : 10 ≤ x % < 25

• 607-195-00-7 / Cas 108-65-6 / CE 203-603-9 / ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE/ Symb. Xi / R : 10 36 / % : 10 ≤ x % < 10

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3• IDENTIFICATION DES DANGERS

- Ce produit est classé : **Liquide facilement inflammable.**
- Risque d'effets irritants pour les yeux.

4• PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
 - Adresser le sujet à un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.
- Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet à un ophtalmologiste en lui montrant l'étiquette.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

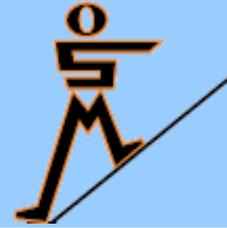
- Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
- NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'ingestion :

- Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
- Garder au repos. NE PAS faire vomir.
- Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

ANTIDERAPANT OSM 2000

FICHE DE SECURITE



5• MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

Moyen d'extinction approprié :

- En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

- Ne pas respirer les fumées.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement spécial pour les intervenants :

- Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6• MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

- À cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
- Éviter d'inhaler les vapeurs.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthode de nettoyage :

- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7• MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
- Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prévention des incendies :

- Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.
- La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.
- Porter des chaussures et des vêtements antistatiques, et réaliser les sols en matériau conducteur.
- Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
- Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
- Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

- Pour la procédure individuelle : voir paragraphe 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Éviter l'inhalation des vapeurs.
- Éviter le contact du produit avec les yeux.

Équipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
- Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
- Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe.
- Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

ANTIDERAPANT OSM 2000

FICHE DE SECURITE



8 • CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 :

France	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
108-65-6	-	-	-	-	-	-
141-78-6	400	1 400	-	-	-	84

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE et Arrêté français du 30/06/04 :

CE	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes
108-65-6	50	275	100	550	Peau

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'expositions, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

- Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
- En cas de contacts avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

- Éviter le contact avec les yeux.
- Porter des lunettes à coques.
- Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau : Pour plus de détails voir § 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Masse volumique	> 1
Caractère acide-base de la préparation	non concerné
Solubilité de la préparation dans l'eau	Insoluble
Tension de vapeur à 50° C des composants volatiles	non concerné
État Physique	Liquide visqueux
Intervalle de Point Eclair	point d'éclair ≤ 21° C
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est	non concerné
Température d'auto-inflammation	non concerné
Température de décomposition	non concerné
Intervalle de température de fusion	non concerné
Température moyenne de distillation des solvants contenus	non concerné

10 • STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.
- Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

ANTIDERAPANT OSM 2000

FICHE DE SECURITE



11 • INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que : l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.
- Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

12 • INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 • CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

- Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.
- Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

- La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement

14 • INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN 1263 = PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures).

ARD/RID	Classe 3	Code F1	Groupe III	Étiquette 3	Ident. 33	QL LQ7	Dispo 163-640E		
IMDG	Classe 3	2e Etq. -	Groupe III	QL 5L	FS F-E, S-E		Dispo 163 223 944 955		
IATA	Classe 3 3	2e Etq. - -	Groupe III III	Passager 309 Y309	Passager 60 L 10 L	Cargo 310 -	Cargo 220 L -	Note A3, A72 -	



9, rue des Petits-Hôtels • 75010 Paris
Tél: +33(0)1 47 70 66 66 • Fax: +33(0)1 47 70 11 42
e-mail : info@sofim-paris.com
www.sofim-paris.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1)
Version: N°1 (27/05/2005)
Nom: OSM 2000

Date: 30/05/2005 Page 5/5
Révision: N°8 (27/05/2005)
Société: SOFIM SA / 1015

ANTIDERAPANT OSM 2000

FICHE DE SECURITE



15 • INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses)

Classement de la Préparation : **Irritant - facilement inflammable**

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R 36 Irritant pour les yeux

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées (France). Pour Quantité : lire Quantité totale présente dans l'installation.

- Liquide inflammable (installation de simple mélange à froid ou emploi de) : N° 1433
En quantité > 50 t => Régime A et rayon d'affichage de 2 km. En quantité > 5 t mais < 50 t => Régime D.
- Liquide inflammable (autres installations de mélange ou emploi de) : N° 1433
En quantité > 10 t => Régime A et rayon d'affichage de 2 km. En quantité > 1 t mais < 10 t => Régime D.
- Liquide inflammable et facilement inflammable (stockage en réservoirs manufacturés de) : N° 1432
En quantité > 10 000 t => Régime A, S et rayon d'affichage de 4 km.
- Liquide inflammable (stockage en réservoirs manufacturés de) : N° 1432
En quantité > 100 m3 => Régime A et rayon d'affichage de 2 km. En quantité > 10 m3 mais ≤ 100 m3 => Régime D.
- Liquide inflammable (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration) => Régime A et rayon d'affichage de 3 km.

16 • AUTRES INFORMATIONS

- Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
- Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.
- Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 :

R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.